

Pensions

son temps de parole est écoulé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais principalement adresser mes remarques au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Cafik). Mais auparavant, j'aimerais féliciter le député de Compton (M. Latulippe) d'avoir inscrit cette motion au *Feuilleton*. Il a eu un peu plus de chance que moi car j'ai une motion semblable au *Feuilleton*, mais la mienne porte le n° 70 et la sienne le n° 35. Pourtant, j'ai déjà pu insister sur ce point et je le ferai encore.

Voici ce que j'aimerais dire en ce qui concerne les remarques qu'a présentées aujourd'hui le député de Compton. Bien que je ne partage pas ses théories économiques, je pense que lui aussi dira à la Chambre que nous devons organiser notre économie de façon à ce que les biens et les services que nous produisons soient répartis justement et équitablement. Il n'y a rien de sacré dans la façon dont les revenus sont distribués, certains en ayant trop, d'autres pas assez. En fait, à mon avis, l'objet du gouvernement, de la société organisée, c'est de voir à ce que tous soient traités de façon juste et équitable. Comme le député de Compton et beaucoup d'autres à la Chambre, je pense que l'un des groupes pour lequel nous devons particulièrement œuvrer pour garantir qu'il soit dignement traité, est celui de nos personnes âgées.

J'ai dit que j'aimerais principalement commenter les discours que vient de prononcer le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il m'a beaucoup plu, comme me plaisent toujours les rétrospectives des pensions de la vieillesse de notre pays que nous servent les secrétaires parlementaires des ministres de la Santé nationale et du Bien-être social. Si je ne connaissais pas déjà cette histoire pour l'avoir pratiquement vécue, je la connaîtrais certainement par cœur vu le nombre de fois qu'on nous l'a répétée.

Aujourd'hui, le député n'est pas retourné aux origines comme on le fait parfois, mais je lui signalerais que même si nous versions \$100 par mois aujourd'hui par rapport aux \$40 par mois au cours des années 50 ou \$20 par mois en 1926, cela n'a rien à voir à la question. Il faut se demander quelle est notre production globale au Canada aujourd'hui et quelle part de celle-ci pouvons-nous consacrer au bien-être et à la sécurité de nos personnes âgées.

Je pense également que les comparaisons avec d'autres pays n'ont rien à voir à la question. C'est le Canada qui nous intéresse; c'est la dignité et la justice au Canada qui a de l'importance. Selon nous, une des façons de créer ce Canada est de s'assurer que toutes les personnes âgées et à la retraite connaissent une sécurité suffisante et la justice.

Je tiens à dire au secrétaire parlementaire qu'il adressait manifestement ce discours à la Chambre des communes—c'est là que nous sommes entre quatre et cinq heures le vendredi après-midi—mais son exposé visait vraiment les membres du caucus libéral. Je dirais qu'à part le zèle que nous déployons pour faire augmenter la pension de vieillesse, c'est au sein du caucus libéral que l'on réclame de plus en plus que l'âge d'admissibilité à la pension soit abaissé à 60 ans et que le montant de celle-ci soit augmenté. Ce sont ses propres collègues qu'il devra donc convaincre.

S'il avait prononcé ce discours au caucus où l'on aurait ensuite procédé à un vote libre sur la question, il ne l'aurait pas emporté. La majorité des libéraux continuent de vouloir que l'âge d'admissibilité à la pension soit

[M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger).]

ramené à 60 ans et ils ne sont pas encore satisfaits de la pension de base qui n'a été portée qu'à \$100. Le secrétaire parlementaire perd son temps à essayer de nous embrouiller avec des chiffres.

● (1640)

Il élude également quelque peu la question lorsque, ainsi qu'il l'a fait l'autre soir et encore aujourd'hui, il parle d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension, car il ne tient absolument aucun compte du fait que la plupart d'entre nous qui sont partisans d'abaisser à 60 ans l'âge de la pension recommandent que ce soit fait sur une base facultative. En d'autres termes, nous proposons que la pension de la sécurité de la vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada soient versées aux personnes de 60 et 65 ans qui ont quitté le marché du travail ou qui sont disposées à le faire. Je soutiens donc que le coût global d'un tel programme serait bien moindre que ce qu'il nous a dit aujourd'hui ou même plus tôt cette semaine, aux couche-tard, en réponse à une question.

Le fait est que nous sommes dans les années 70, non dans les années 60, 50, 40 ou 30. Nous vivons dans une décennie où la plupart des Canadiens estiment que le monde du travail étant inhumain comme il l'est et les problèmes qui se posent étant ce qu'ils sont, il est juste, raisonnable et normal de permettre la retraite à 60 ans. Certains pensent que ça devrait même être à un âge moins avancé; il est certain que cela viendra.

Il ne suffit pas de dire que l'on étudie cette question en même temps que le reste. Je prétends que dans la prochaine campagne électorale, tous les députés qui seront candidats se verront poser cette question si nous n'agissons pas maintenant: «Pourquoi n'avez-vous pas ramené l'âge de la retraite à 60 ans?» Je demande donc instamment au secrétaire parlementaire et au gouvernement de comprendre que ce problème ne disparaîtra pas. On n'en a pas autant parlé ces derniers mois qu'au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône ou au moment où nous étudions les modifications à apporter à la loi sur la sécurité de la vieillesse, mais le problème est toujours là. Il est important et devrait être réglé au cours de la présente session.

Le député de Compton fait entrer dans sa motion la proposition que l'âge de la pension soit ramené à 60 ans, et il prétend que cela devrait s'appliquer à la fois à la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada; c'est également mon avis. Il demande en outre un accroissement important de la somme de base de sécurité de la vieillesse. Certains disent que le système est au point dans ce domaine, que le chiffre a été arrondi à \$100. Mais il s'agit de \$100 par mois, non pas de \$100 par semaine. On ne peut vivre là-dessus, nous l'avons reconnu en acceptant le supplément de revenu garanti. Il y a des milliers de Canadiens, je dirai en fait environ 30 p. 100 des 1,800,000 personnes de 65 ans et plus, qui sont dans cette situation intermédiaire où ils ont juste assez de revenu pour ne pas avoir droit au supplément de revenu garanti et ne reçoivent donc aucun des avantages sociaux attachés à ce supplément alors qu'ils n'ont pourtant pas assez pour vivre décemment et dignement.

A mon avis, la réponse est toujours la même que celle que nous avons apportée en 1950, soit que le montant de base de la pension de sécurité de vieillesse soit versé à tous et que nous versions au moins maintenant \$150 par mois. Je viens d'examiner les chiffres que le député de Compton a avancés et ils représentent jusqu'à \$200 par mois pour une personne seule et \$350 par mois pour un couple marié.